

CHARTRE ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIQUE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Fabienne GORON-MyPass Evolution

La charte éthique et déontologique de MyPass Evolution concerne différents aspects de la démarche du Bilan de compétences et explicite les liens, les postures adoptés par les conseillers Bilan avec les bénéficiaires du Bilan de Compétences (BDC) et les tiers.

Fabienne GORON – MyPass Evolution et les professionnels sous-traitants ou salariés de MyPass Evolution s’engagent, en tant que Conseillers Bilan de compétences, à respecter les principes de la charte suivante à savoir :

1 - Ethique des Conseillers Bilan

Un engagement sur les principes éthiques suivants sont pris, à savoir :

- Le **respect de la personne humaine**, dans toutes ses dimensions (y compris ses croyances...)
- **L’honnêteté, la transparence**, l’indépendance de jugement et la neutralité (vis-à-vis des tiers : employeurs, organismes de formation etc.), ainsi que la **non-discrimination et le non-jugement** permettant d’établir **une relation de confiance**
- Le respect de la **confidentialité** des informations confiées : les informations ne sont partagées le cas échéant, qu’avec le consentement explicite des personnes accompagnées en Bilan de compétences

2 - Déontologie des Conseillers Bilan et postures adoptées

Les conseillers Bilan, chacun dans le champ de leurs activités et responsabilités, s’engagent à respecter les prescriptions et dispositifs prévus par la loi concernant les BDC, notamment les phases du Bilan de compétences ainsi qu’à séparer les activités BDC des autres activités qu’ils mènent.

Les conseillers Bilan s’engagent à établir une relation qui responsabilise le bénéficiaire et qui l’encourage à poser des actes pour réaliser le Bilan et en être acteur/ actrice. La relation établie entre le bénéficiaire et les conseillers est un processus “co-actif”. Cela signifie que les conseillers et le bénéficiaire construisent un partenariat en tant que collaborateurs ou co-créateurs pour le bénéfice direct du bénéficiaire et de ses projets : dans l’unique but de servir les intérêts du bénéficiaire et non pour contrôler, manipuler ou communiquer des idées qui pourraient limiter la liberté de décision et de découverte du bénéficiaire. La dimension co-active de cette prestation implique également que le client accepte de porter l’entière responsabilité de ces décisions qui pourraient découler de la restitution des résultats du Bilan et des échanges.

Consentement et engagement du bénéficiaire

Un consentement explicite pour réaliser le Bilan de compétences, et notamment les tests, est requis (signature de convention/contrat ou autre modalité explicite, autorisations etc.).

Suite à l'entretien préalable, le respect d'un délai de réflexion dont la durée est à la seule appréciation du bénéficiaire, est appliqué afin que la personne puisse évaluer les modalités proposées en toute liberté, sans pression et faire son choix ensuite à la lecture des documents détaillés fournis.

Information

Une information exacte, intelligible et complète concernant les modalités et le contenu du Bilan de compétences ou des phases particulières est délivrée au bénéficiaire via les différents documents notamment.

Compétences requises par les conseillers Bilan

Les Conseillers Bilan s'engagent à exercer avec compétences, c'est-à-dire avoir les compétences théoriques et pratiques pour exercer leurs activités et notamment veillent à expliciter clairement leurs compétences, qualifications ou accréditation professionnelles, et tiennent un CV à jour et disponible.

Également, ils s'engagent à :

- Se tenir informé.e sur l'évolution réglementaire sur leur champ d'activité
- Sur l'évolution des métiers et du marché du travail selon leur activité
- Se former, suivre des actions afin de consolider, d'accroître les compétences en accompagnement et sur les outils du BDC, à acquérir les certifications, licences ou autorisations nécessaires à administrer les tests ou autres outils
- S'obligent à refuser les missions pour lesquelles ils n'ont pas les compétences requises ou à recourir à du personnel qualifié en extérieur

Organisation

Ils respectent les engagements pris en termes de contenu, de planning et de rendu au bénéficiaire et/ou à MyPass Evolution-Fabienne GORON pendant et après le Bilan de Compétences.

Défense des intérêts en présence

Les professionnels de Fabienne Goron-MyPassEvolution et leurs sous-traitants promeuvent les intérêts légitimes des bénéficiaires et en particulier s'attachent à :

- faire preuve de prudence et de pertinence dans les avis, conseils qui pourraient être donnés en veillant à ne pas mettre en difficultés le bénéficiaire par rapport à sa situation professionnelle, familiale, en formation etc.
- communiquer au bénéficiaire l'ensemble des informations utiles afin qu'il puisse prendre des décisions de façon libre et éclairée.

Conflits d'intérêts

Les professionnels de Fabienne Goron-MyPassEvolution et leurs sous-traitants veillent à ne pas se trouver en conflits d'intérêts avec d'autres activités connexes.

Confraternité et concurrence

Dans l'exercice de leurs activités, les professionnels de Fabienne Goron-MyPassEvolution et leurs sous-traitants s'abstiennent de toutes paroles ou actions blessantes ou malveillantes, de toutes démarches ou manœuvres susceptibles de nuire à leurs confrères, les dénigrer ou les discréditer.

Ils ne peuvent émettre un avis sur les pratiques professionnelles d'un confrère ou d'un autre professionnel sans avoir été préalablement saisis d'une demande d'avis. Ils doivent faire preuve de prudence, de mesure et de tact dans l'avis qu'ils expriment.

S'ils ont connaissance d'une atteinte au code de déontologie commise par un confrère dans l'exercice de sa profession, ils s'abstiennent de faire part de leurs critiques au bénéficiaire ou à des tiers et en réfèrent immédiatement à leur confrère concerné.

À Dijon,

Doc mis à jour le : 18/06/2020

Pour Fabienne GORON-MyPass Evolution,

Fabienne GORON

